

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 4 février 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Denise Soucy

Sont absents :

Monsieur le conseiller Réjean Hardy (vacances annuelles)
Madame la conseillère Pauline Sauvé (vacances annuelles)

Est aussi présent :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-02-28 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-29 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-30 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habilités nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

Attendu que le programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurités incendie municipaux.

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-31 Mandat aux services d'incendie des 4 municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et les municipalités ont des rôles différents, mais que la MRCVG doit rassembler, faciliter et s'assurer du respect des plans de mise en œuvre en matière de protection incendie par les municipalités sur l'ensemble de son territoire.

Considérant que la municipalité doit respecter les actions inscrites à l'intérieur de son plan local de mise en œuvre, toutes les actions prévues et obligatoires du schéma de la MRCVG et du plan de mise en œuvre par le ministre de la Sécurité publique.

Considérant que la direction des services d'incendie des municipalités de Denholm, Low, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie, suggèrent d'explorer des pistes de solution pour accroître l'efficacité dans l'accomplissement de leurs obligations et leurs responsabilités conformément à leur plan local de mise en œuvre.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de demander aux 4 directions des services d'incendie d'explorer des pistes de solution dans le but d'accroître l'efficacité de la sécurité incendie par un regroupement, une fusion ou même par la création d'une régie inter municipale du service d'incendie pour les 4 municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-32 Adoption du Plan d'action 2013-2020 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre réalisés dans le cadre du Programme «climat municipalité»

Attendu que la municipalité participe au Programme Climat municipalité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec (MDDELCC) qui offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation d'inventaires d'émission de gaz à effet de serre et à l'élaboration des plans d'action visant leur réduction.

Attendu que la municipalité a réalisé son inventaire et son plan d'action et que ceux-ci ont été approuvés par le MDDELCC le 6 mai 2014.

Attendu que la méthode mise en place par ledit programme ne reconnaît pas toutes les possibilités identifiées dans le plan pour la réduction des gaz à effet de serre, mais la municipalité considère que son plan permettra de réduire jusqu'à 20% ses émissions de gaz à effet de serre.

Attendu que l'adoption de ce plan est un engagement du conseil municipal découlant d'une vision stratégique de développement durable et de protection de l'environnement (Référence : Plan d'action en développement durable et en environnement / PADD – E) .

Attendu que la municipalité reconnaît que les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour la société et les générations futures et encourage les entreprises et les familles de la collectivité à adopter des comportements quotidiens favorisant la réduction de gaz à effet de serre.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre intitulé «Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité de Lac-Sainte-Marie» dans le cadre du Programme Climat Municipalité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec.

S'engage à réduire globalement les émissions de gaz à effet de serre de la municipalité de 5% par rapport à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de 2010.

S'engage à mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre suivant l'échéancier donné.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement portant le numéro 2014-01-002 – pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Lac-Sainte-Marie – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adoptée par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Madame Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège # 4

2015-02-33 Établissement du Cœur-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de remettre une bourse de 250.00 \$ aux étudiants qui finiront leurs études secondaires en 2015 et fréquentant l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau, soient :

- Gabriel D'Aragon-Léveillé
- Rémi Fournier
- Mélina Lucas
- Gabriel Nadon
- Maïka Pinton-Labelle

et ce, conditionnel à la poursuite d'études post-secondaires avec preuve d'inscription à l'appui pour l'automne 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-34 10^e et dernier tournoi de golf hivernal de la Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de faire un don de 50.00 \$ dans le cadre du 10^e et dernier tournoi de golf hivernal de la Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-35 Abrogation de la résolution no. 2014-05-180 Projet de lutte contre la pauvreté

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'abroger la résolution no. 2014-05-180 intitulée «Projet de lutte contre la pauvreté» en raison du fait que Média Kaz Arts n'a pas reçu la subvention appuyant ce projet.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-36 Abrogation de la résolution no. 2015-01-022 Guide touristique Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que Golf MSM ont accepté d'acheter une demi-page de publicité dans la prochaine édition 2015 du Guide touristique Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant qu'il serait plus avantageux d'acheter une page entière dans ledit guide et que la municipalité la partage avec le Golf MSM pour la

somme de 1,175.00 \$ au lieu d'acheter une demi-page publicitaire pour la somme de 750.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'abroger la résolution no. 2015-01-022 intitulée «Guide touristique Vallée-de-la-Gatineau» et de plutôt acheter et partager les coûts d'une page entière avec Golf MSM, pour la somme de 1,175.00 \$, où les publicités de Golf MSM et de la municipalité paraîtront dans la prochaine édition 2015 du Guide touristique Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-37 Organisation d'une course d'aventure par Raid-Pulse le 16 mai 2015 à Lac-Sainte-Marie

Considérant les demandes des organisateurs de la course d'aventure Raid-Pulse formulées à la municipalité quant à la tenue de cet événement sur son territoire le 16 mai prochain.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de remettre des laissez-passer pour le Golf MSM représentant l'équivalent de la somme de 200.00 \$ aux gagnants ou aux équipes gagnantes de la course d'aventure de Pulse Raid et offrir aux organisateurs d'utiliser le centre communautaire pour l'organisation et le déroulement des activités connexes.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-38 Fondation de santé Des Collines

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de verser un don de 50.00 \$ à la Fondation de santé Des Collines envers l'achat d'équipement médicaux de pointe et le financement de projets importants en ce qui améliorent le confort des patients.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-39 Journal des déboursés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6757 à 6818 inclusivement pour un montant total de 75,083.31\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-40 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 1 à 5 au montant de 69,708.55 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-41 Nomination pour les médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés en reconnaissance de leur engagement communautaire

Considérant que le Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec invite la population à présenter des nominations de personnes aînées ayant contribué envers l'engagement communautaire et que la municipalité compte un grand nombre de bénévoles ayant 65 ans et plus.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de soumettre des candidatures de bénévoles ayant 65 ans et plus dans le cadre du Programme des Distinctions honorifiques et de les acheminées au bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec avant le 16 février 2015, soient celles de : Madame Denise Villeneuve, Madame Pierrette Hormier et Monsieur Roger Normand.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-42 Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon
du livre de l'Outaouais**

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu à ce que l'équipe de la bibliothèque, composée de Madame Marie-Pold Lacaille, Madame Danièle D'Aragon et Madame Marie-Pold Dazé, participe à la Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais, le 27 février 2015, à compter de 8h30, à la Maison du Citoyen, à Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-43 Demande d'appui de la Ville de Gracefield – 2014-12-
421 Demande au comité de sécurité publique de la
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau**

Considérant la demande de la Ville de Gracefield d'appuyer leur résolution portant le numéro 2014-12-421 intitulée «Demande au comité de sécurité publique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau».

Considérant que lors de la saison de chasse 2014, la Ville de Gracefield a reçu quelques demandes afin de modifier l'article 12 du Règlement no. SQ 2011-003 concernant les nuisances publiques applicables par la Sûreté du Québec.

Considérant que la problématique de l'article 12 se situe au niveau d'une arme à air comprimé et d'une arme à air comprimé utilisée à des fins récréatives de type «paint ball» et des distances de cet article.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de d'appuyer la résolution de la Ville de Gracefield et de demander au comité de Sécurité publique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau de revoir et modifier l'article 12 du Règlement no. SQ 2011-003 concernant les nuisances publiques applicables par la Sûreté du Québec et de soumettre aux municipalités un amendement quant aux distances pour l'utilisation d'une arme à air comprimé et d'une arme à air comprimé utilisée à des fins récréatives de type «paint ball».

Que copie de cette résolution soit expédiée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-44 Adoption de la Politique d'achat municipal

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la Politique d'achat municipal soit adoptée tel que présentée par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-02-45 Octroi de contrat au Service de génie municipal de
la MRC Vallée-de-la-Gatineau**

Considérant la résolution 2014-R-AG412 adoptée par le Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), demandant au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) de réviser sa position quant au refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Considérant que la MRCVG est toujours en attente d'une réponse du MAMOT relativement à cette demande, mais que certains suivis obtenus laisseraient présager une possibilité de maintien du refus, notamment en raison de clauses fédérales (taxe d'accise).

Considérant l'excellence des services rendus par le Service de génie municipal de la MRCVG, à moindre coût que ceux offerts par des firmes de génie privées.

Considérant la proximité des ingénieurs et du technicien travaillant au Service de génie municipal, leur disponibilité et les économies réalisées sur les frais de déplacement.

Considérant la volonté d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

Considérant que les municipalités qui souhaiteraient octroyer des mandats au service de génie municipal de la MRCVG, malgré le non-remboursement par la Taxe sur l'essence Canada Québec (TECQ), pourraient le faire à même leur budget municipal.

Considérant que les sommes non utilisées pour la TECQ pourraient être utilisées à d'autres fins par les municipalités, notamment pour des dépenses reliées directement à la réalisation de travaux.

Considérant que les sommes provenant de la TECQ dévouées à d'autres fins, additionnées de celles nécessaires à l'octroi de contrat au Service de génie municipal, pourront être assimilables au montant total budgété par les municipalités pour la réalisation des mandats prévus au plan d'immobilisation municipal.

Considérant la résolution 2015-R-AG018 adoptée par le Conseil de la MRCVG demandant aux municipalités locales de confirmer leur intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce, dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie informe la MRCVG de son intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal à la TECQ, dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-46 Étude géotechnique pour la mise aux normes du Centre communautaire

Considérant que des travaux de mise aux normes du Centre communautaire doivent être effectués d'ici septembre 2015 dans le cadre de la subvention octroyée pour ce projet.

Considérant qu'il est nécessaire de donner un mandat à une firme de génie civil pour réaliser l'étude géotechnique.

Considérant que le Service de génie civil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a déposé une offre de service au montant de 5,428.00 \$ pour faire l'étude.

Considérant qu'il est requis de demander à une firme privée d'ingénieurs-conseils de soumettre un prix pour ladite étude géotechnique.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de procéder à obtenir le coût d'une étude géotechnique du Centre communautaire d'une firme privée d'ingénieurs-conseils et de comparer leur coût à celui du Service de génie civil de la (MRCVG).

Retenir le coût le plus bas pour la réalisation de l'étude géotechnique du Centre communautaire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-47 Volet éclairage public à DEL du Programme bâtiment d'Hydro-Québec

Considérant qu'Hydro-Québec informe la population que, le 31 mars 2015, elle cessera d'offrir des appuis financiers visant à encourager la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique admissibles au volet Éclairage public à DEL du programme Bâtiments.

Considérant qu'étant donné que l'installation d'appareils à DEL est devenue pratique courante, de tels appuis financiers ne sont plus justifiés.

Considérant les modalités du programme actuel s'appliquent aux projets soumis qui respecteront les conditions suivantes :

- La date figurant sur les pièces justificatives ci-dessous est le 31 mars 2015 ou avant :
- le bon de commande ou la facture indiquant la date de la commande des appareils associés aux mesures d'efficacité énergétique ou ;

- le contrat, dûment signé, lié à l'installation des mesures d'efficacité énergétique admissibles.

Considérant qu'Hydro-Québec recevra la lettre d'intérêt avant la date du début des travaux, soit celle qui figure sur les pièces justificatives.

Considérant que tout client qui n'aura pas terminé son projet le 31 mars 2015 disposera d'un délai de 24 mois pour installer les appareils d'éclairage public à DEL et que les projets devront donc être terminés, au plus tard, le 31 mars 2017.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de soumettre le projet de la municipalité dans le cadre du Volet éclairage public DEL du programme bâtiments d'Hydro-Québec et de déposer toute documentation relative à l'appui dudit projet.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-48 Don à la Société canadienne du cancer

Considérant que Monsieur Bernard Loyer a succombé au cancer et que les membres de sa famille ont indiqué qu'un don à la Société canadienne du cancer est souhaitable puisqu'elle est l'organisme qui finance le plus la recherche sur le cancer au Canada.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de faire un don au montant de 100.00 \$ à la Société canadienne du cancer qui aidera à financer la recherche sur tous les types de cancer et à fournir des services d'information et de soutien qui améliorent le quotidien des Canadiens touchés par le cancer.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-49 Don à la Société canadienne du cancer

Considérant que Monsieur Guy Labelle a succombé au cancer et que les membres de sa famille ont indiqué qu'un don à la Société canadienne du cancer est souhaitable puisqu'elle est l'organisme qui finance le plus la recherche sur le cancer au Canada.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de faire un don au montant de 100.00 \$ à la Société canadienne du cancer qui aidera à financer la recherche sur tous les types de cancer et à fournir des services d'information et de soutien qui améliorent le quotidien des Canadiens touchés par le cancer.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-50 Demande d'appui de la municipalité de Grand-Remous concernant l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Grand-Remous à l'effet de l'Aire faunique communautaire (AFC) du réservoir Baskatong.

Considérant que suite à la décision par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'interdire l'ensemencement du doré jaune dans le territoire géré par l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong à compter de 2016.

Considérant que suite à la dernière étude de recensement, il est indiqué que le plan d'eau Piscatosine est présentement en baisse importante de la relève et qu'il serait très important de permettre un ensemencement en grand nombre de cet endroit.

Considérant que les biologistes du MFFP ne sont pas en mesure de répondre et prouver que l'ensemencement n'apporte pas un gain à la contribution de la relève.

Considérant que l'AFC est complètement autonome et gère à même son budget les dépenses d'opérations à l'ensemencement sans aucune implication financière du MFFQ (financé à 100 % par les utilisateurs).

Considérant qu'il est convenu que l'expertise obtenue au fil des dernières saisons permet un avancement dans le domaine de l'Élevage du doré jaune et qui selon l'ensemble des pisciculteurs est très difficile.

Considérant qu'une telle décision aurait des répercussions imprévisibles sur la clientèle pêcheuse du territoire couvert par l'AFC.

Considérant que les biologistes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne peuvent pas garantir qu'il n'y aura pas effondrement des stocks de poissons à la suite de l'abondant de l'ensemencement du doré.

Considérant que le plan d'action mentionne de l'ensemencement jusqu'en 2018 et que nous sommes en accord que suite au recensement 2017-2018, qu'il y ait révision des façons de faire et que l'AFC, suite au résultat de cette étude (recensement 17-18), pourra prendre une décision plus éclairée.

Considérant que l'impact sur l'économie touristique et l'emploi qui est déjà très précaire dans les deux régions administratives incluant les MRC Vallée-de-la-Gatineau et la MRC Antoine-Labelle.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'appuyer la demande de la municipalité de Grand-Remous à l'effet de l'Aire faunique communautaire (AFC) du réservoir Baskatong afin que cet organisme puisse continuer l'ensemencement sur le réservoir Baskatong.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée au MFFP.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-51 Cartes de crédit Visa de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'aviser le Centre de service financier de Desjardins d'annuler la carte de crédit Desjardins Affaires portant le numéro 4530 XXXX XXXX XX11, de transférer la limite de crédit pour les transactions courantes à la carte portant le numéro 4530 XXXX XXXX XX17.

Maintenir le crédit total au même montant pour des convenances financières futures de la direction générale de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-02-52 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h30.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-Trésorier